

AFRICAN UNION
الاتحاد الأفريقي



UNION AFRICAINE

UNIÃO AFRICANA

Addis Abéba, Éthiopie, B.P. 3243 Tél.: (251-11) 5513 822 Télécopie: (251-11) 5519 321
Courriel: situationroom@africa-union.org

CONSEIL DE PAIX ET DE SÉCURITÉ
375^{ÈME} RÉUNION
10 MAI 2013
ADDIS ABÉBA, ÉTHIOPIE

PSC/PR/COMM.3(CCCLXXV)

COMMUNIQUÉ

COMMUNIQUÉ

Le Conseil de paix et de sécurité de l'Union africaine (UA), en sa 375^{ème} réunion, tenue à Addis Abéba, le 10 mai 2013, a pris la décision qui suit sur la situation en République centrafricaine (RCA) :

Le Conseil,

1. **Prend note** de la communication faite par le Commissaire à la Paix et à la Sécurité sur la situation en RCA, ainsi que des déclarations faites par les représentants de l'Afrique du Sud, du Rwanda, de la France, des Nations unies et des États-Unis d'Amérique;
2. **Réitère** ses communiqués et communiqués de presse antérieurs sur la RCA, et **se félicite** des conclusions du 4^{ème} Sommet extraordinaire de la Communauté économique des Etats de l'Afrique centrale (CEEAC), tenu à Ndjamena, le 18 avril 2013. Le Conseil **se félicite également** du suivi assuré par la Commission et des efforts déployés en vue de faciliter une réponse internationale coordonnée à la situation en RCA;
3. **Salue** la tenue, à Brazzaville, le 3 mai 2013, sous les auspices de la Commission de l'UA et de la CEEAC, de la réunion inaugurale du Groupe international de contact sur la RCA (GIC-RCA). Le Conseil **encourage** le Président Denis Sassou Nguesso de la République du Congo, Président du Comité de suivi de la CEEAC sur la RCA, à poursuivre ses efforts en vue de la mise en œuvre de la Feuille de route de la Transition;
4. **Réitère sa grave préoccupation** face à la précarité de la situation sécuritaire et humanitaire, notamment les attaques répétées contre la population civile et les risques que cette situation fait peser sur la cohésion du peuple centrafricain et son unité, ainsi que sur la stabilité à long terme du pays. Le Conseil **demande** l'accélération de l'application des mesures envisagées pour le cantonnement des éléments de la Seleka, ainsi que pour la reconstitution d'un noyau de forces de police et de gendarmerie, aux fins d'assurer le maintien de l'ordre et de contribuer à la protection des populations civiles;
5. **Se réjouit** de l'envoi d'une Mission militaire d'évaluation dirigée par l'UA et comprenant des représentants de la CEEAC, des Nations unies et de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), afin d'évaluer les besoins de la MICOPAX, conformément à la requête faite par les chefs d'État et de Gouvernement de la CEEAC, lors de leur 4^{ème} Sommet extraordinaire. Le Conseil **attend avec intérêt** les recommandations que lui soumettra la Commission;
6. **Demande** à la Commission d'entreprendre des consultations avec toutes les parties concernées sur la possibilité pour le contingent de l'Initiative de coopération régionale pour l'élimination de l'Armée de Résistance du Seigneur (ICR-LRA) stationné à l'Est de la RCA de contribuer à la protection des populations civiles, dans sa zone d'opération et dans la limite de ses moyens. Le Conseil **exhorte également** les autres États membres en mesure de le faire d'appuyer, à travers des contributions en troupes, en nature et en ressources financières, les efforts de la MICOPAX. Le Conseil **prend note** de l'appel lancé le 8 mai 2013

par le Premier Ministre du Gouvernement d'union nationale de transition invitant le Gouvernement de la République française à étendre le mandat de son contingent militaire déployé à Bangui à des tâches de maintien de l'ordre et de sécurisation de la capitale et de sa banlieue, **apporte** son soutien audit appel, et **demande** à la Commission d'assurer le suivi requis pour l'opérationnalisation des arrangements sécuritaires envisagés dans les meilleurs délais possibles ;

7. **Réitère son appel** au Conseil de sécurité des Nations unies, tel que contenu dans ses précédents communiqués et communiqués de presse, pour qu'il apporte son plein appui aux efforts de l'Afrique. En particulier, le Conseil **demande** au Conseil de sécurité de saisir l'occasion de sa réunion prévue le 15 mai 2013 sur la situation en RCA pour appuyer les mesures envisagées plus haut en vue de restaurer la sécurité en RCA et de garantir la protection des populations civiles, ainsi que pour l'accomplissement de toutes les actions nécessaires au retour à l'ordre constitutionnel ;

8. **Décide** de rester activement saisi de la question.